

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article2741>

Lutte contre le terrorisme : Modèle suisse de marquage à l'étude

- Terrorisme - International -



Date de mise en ligne : mardi 10 octobre 2006

Spyworld Actu

La Suisse est le seul pays au monde à exiger un marquage d'identification des matières explosives. Ce modèle est présenté à Bruxelles lors d'une réunion d'experts destinée à mettre au point de nouvelles stratégies contre le terrorisme.

En août déjà, à la suite des attentats déjoués de Londres contre des avions américains, le Commissaire européen Franco Frattini avait fait connaître l'intérêt de Bruxelles pour la pratique helvétique. Il veut maintenant approfondir ce sujet, a annoncé la Commission européenne.

La réunion de Bruxelles doit durer deux jours. Selon Konrad Schlatter, chef du service de recherches scientifiques de la police de la ville de Zurich, les discussions ne devraient toutefois pas aboutir à des décisions.

"Dans le principe, il serait positif que tous les pays imposent le marquage d'identification", a-t-il déclaré, faisant allusion au contrôle de la prolifération.

M. Schlatter déclare ne pas avoir grand espoir de voir prochainement le modèle suisse s'étendre. L'intérêt reste selon lui "superficiel" et n'a pas beaucoup de chance d'être appliqué à cause des lobbies de l'industrie. M. Schlatter est chargé par la Confédération de conduire les recherches lors de délits à l'explosifs.

En Suisse, le marquage des explosifs a été rendu obligatoire dans les années 1980. L'explosif doit contenir une substance de marquage répartie de façon uniforme permettant, lors même qu'il a explosé, d'en déceler avec certitude la provenance et la période de fabrication.

Après une explosion, donc aussi dans le cas d'un attentat à la bombe, il reste une "empreinte digitale" de l'explosif, qui rapporte au fabricant et à la période de fabrication. Ces informations sont une bonne piste pour les enquêteurs, a souligné M. Balmer ajoutant toutefois que ce n'était pas la méthode absolue.

A défaut de marquage, les enquêteurs se servent, sur le plan international, des traces naturelles contenues dans les matières explosives. Grâce à l'analyse des isotopes, qui est aussi utilisée dans l'analyse des denrées alimentaires et en médecine légale, il est ainsi possible de déduire des indices de provenance géographique.

Post-scriptum :

<http://www.edicom.ch/fr/news/suisse...>